



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 27 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 32
- Votants par procuration : 9
- Total des votants : 41

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté convoqués le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois, se sont réunis au sein de la salle La Ficelle de GODERVILLE, sous la présidence de Monsieur GIRARD Serge, Président.

PRESENTS :

- HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE,
- GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE,
- FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE,
- DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE,
- VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUDE,
- BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT,
- GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,
- SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT

PROCURATIONS :

- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,

- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT

REPRESENTATION DE :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANOUVILLE-VILMESNIL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL

EXCUSEE :

- SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services,
- Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie,
- Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale,
- Mme GADONNA Angélique, Administration Générale,
- Mme SLIMANI Djaméla, Responsable Finances.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GIRARD demande qui souhaite se présenter en tant que secrétaire de séance.
Mme COZIC Bernadette est nommée secrétaire à l'ouverture de la séance.

Le conseil communautaire

PREAMBULE

Monsieur le Président explique que le procès-verbal du conseil communautaire du 27 avril 2023 sera mis au vote lors du conseil de septembre.

Monsieur RIVOALLAN demande à quel moment, il peut poser trois questions orales.

Monsieur GIRARD répond qu'il pourra les poser lors des questions diverses, à la fin de la séance.

Monsieur GIRARD revient sur l'annonce qu'il a faite dernièrement concernant la mise en place de boîtiers de vote. Il indique qu'une brève présentation avec des tests vont être réalisés ce jour pour une mise en place effective lors du conseil de septembre.

Le coût inclue l'acquisition de 45 boitiers, le logiciel, le récepteur, l'assistance, la formation en présentiel, support technique, télémaintenance, extension de garantie matériel pendant trois ans et s'élève à 8 464 euros TTC. Au-delà des trois ans, le coût du support technique et la télémaintenance sera de 990 € par an.

Une présentation des boîtiers de vote est réalisée. Un vote « test » à scrutin public est effectué, puis un vote « test » à scrutin secret. Monsieur GIRARD ouvre et ferme le vote après s'être assuré que tout le monde a bien voté.

Les élus s'interrogent sur l'écran de présentation en cours de vote qui peut faire apparaître ou non la tendance. Il est proposé de faire voter de façon électronique l'affichage choisi.

La question suivante est posée : « Etes-vous pour afficher la progression pendant le vote ? »

Pour	11 Voix	28,2%
(Bec-de-Mortagne) Aube Annie		1 voix
(Saussezemare-En-Caux) Basille André par procuration à Vauchel Benoît		1 voix
(Goderville) Cozic Bernadette		1 voix
(Bretteville-du-Grand-Caux) Dubocage Kévin		1 voix
(Tocqueville-Les-Murs) Goupil Gervais		1 voix
(Saint-Sauveur-D'Emalleville) Lecarpentier Véronique		1 voix
(Bec-de-Mortagne) Mabire Pascal		1 voix
(Mentheville) Rémond Franck par procuration à Mabire Pascal		1 voix
(Bréauté) Vandermeersch Aldric		1 voix
(Goderville) Vanier Pascaline par procuration à Cozic Bernadette		1 voix
(Saussezemare-En-Caux) Vauchel Benoît		1 voix
Contre	28 Voix	71,8%
(Saint-Sauveur-D'Emalleville) Bayou Anthony		1 voix
(Bretteville-du-Grand-Caux) Blondel André-Pierre		1 voix
(Saint-Maclou-La-Brière) Brulin Corinne		1 voix
(Goderville) Carliere Frédéric par procuration à Moizan Gérard		1 voix
(Daubeuf-Serville) Delamare Pascal		1 voix
(Bréauté) Dhervillez Pascale		1 voix
(Grainville-Ymauville) Droguet Jean-Pierre		1 voix
(Bretteville-du-Grand-Caux) Durécu Annie		1 voix
(Bornambusc) Fleury David		1 voix
(Goderville) Geron Michel		1 voix
(Bénarville) Geulin Isabelle		1 voix
(Grainville-Ymauville) Girard Serge		1 voix
(Houquetot) Jezequel David		1 voix
(Goderville) Laville-Revet Géraldine par procuration à Rose Marc		1 voix

(Manneville-La-Goupil) Lelievre Linda par procuration à Solinas Christian	1 voix
(Auberville-La-Renault) Lemesle Michel par procuration à Maesen Lydie	1 voix
(Angerville-Bailleul) Lesauvage Huguette	1 voix
(Annouville-Vilmesnil) Levesque Jérôme	1 voix
(Auberville-La-Renault) Maesen Lydie	1 voix
(Bréauté) Malo Jean-Claude	1 voix
(Goderville) Moizan Gérard	1 voix
(Vattetot-Sous-Beaumont) Murari Bozec Marie-Claude par procuration à Niepceron Hervé	1 voix
(Vattetot-Sous-Beaumont) Niepceron Hervé	1 voix
(Écrainville) Paumelle René	1 voix
(Saint-Maclou-La-Brière) Quesada Antonio par procuration à Brulin Corinne	1 voix
(Annouville-Vilmesnil) Rivoallan Pierre	1 voix
(Goderville) Rose Marc	1 voix
(Manneville-La-Goupil) Solinas Christian	1 voix
Abstention	2 Voix
(Écrainville) Guéroult Claire	1 voix
(Gonfreville-Caillet) Leroux Christian	1 voix

La tendance de vote ne sera donc pas affichée sur l'écran lors des votes électroniques.

L'ordre du jour est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE :

Délibération autorisation le Président à lancer, signer, conventionner et mettre en place le renouvellement du marché "Fourniture et livraison de fournitures administratives, petits équipements et ramettes de papier" en groupement de commande

Délibération autorisation le Président à lancer, signer, conventionner et mettre en place le renouvellement du marché "Fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien" en groupement de commande

Approbation du choix du lauréat "ARTEFACT" (projet B) concernant la construction du Pôle Social situé sur Goderville faisant suite au jury de concours du 05 mai 2023

Délibération portant désignation des référents déontologues des élus

RESSOURCES HUMAINES :

Transformation de postes suite à une erreur du CDG76 pour un avancement de grade – Mise à jour du tableau des effectifs

Transformation de postes pour le recrutement d'un nouveau responsable des finances - Mise à jour du tableau des effectifs

Transformation de postes pour création d'un poste de responsable du service marchés publics et affaires juridiques - Mise à jour du tableau des effectifs

FINANCES :

Budget général 2023 : Décision modificative n°1

JEUNESSE :

Adoption de la tarification 2023-2024 – Accueils de loisirs sans hébergement

SPORTS ET PISCINE :

Adoption de la tarification 2023-2024 – Piscine Communautaire Plein Ciel

Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition de la Piscine Communautaire Plein Ciel à l'association Plongée Club Côte d'Albâtre

Adoption du règlement intérieur – Pass'Sport Vacances

MOBILITE :

Création du comité des partenaires mobilité

Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire (AURH)

Réalisation d'un plan de mobilité simplifié – convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire (AURH)

TOURISME :

Autorisation de lancement d'une étude de stratégie touristique sur la destination Campagne de Caux

Autorisation d'inscription de trois circuits de randonnée pédestre au plan Départemental des espaces, sites et itinéraires de nature (PDESI)

GEPU :

Délibération autorisant le Président à lancer, signer et solliciter des subventions concernant le marché de création et de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales

EAU :

Délibération autorisant le Président à lancer, signer et solliciter des subventions concernant le marché de remplacement de branchements d'eau potable en plomb

Délibération autorisant le Président à signer l'avenant n°1 du schéma directeur d'alimentation en eau potable relatif au transfert du marché de la société VERDI Picardie vers la société VERDI Normandie

Convention d'entente intercommunale avec Caux Seine Agglo et la Communauté de Communes Campagne de Caux relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une usine de traitement de l'eau potable des ressources d'Angerville-Bailleul et de Saint-Maclou-la-Brière



ADMINISTRATION GENERALE :

- 1. Délibération autorisation le Président à lancer, signer, conventionner et mettre en place le renouvellement du marché "Fourniture et livraison de fournitures administratives, petits équipements et ramettes de papier" en groupement de commande**

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au groupement de commande, à lancer sous forme d'Accord Cadre à bon de commande, le marché de fourniture et livraison de fournitures administratives, petits équipements et ramettes de papier pour une durée d'un an reconductible deux fois pour une période d'un an, à retenir le candidat le mieux-disant, après avis de la Commission d'Appels d'Offres, à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire et à inscrire cette dépense au budget 2023.

- 2. Délibération autorisation le Président à lancer, signer, conventionner et mettre en place le renouvellement du marché "Fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien" en groupement de commande**

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au groupement de commande, à lancer sous forme d'Accord Cadre à bon de commande, le marché de fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien, à retenir le candidat le mieux-disant, après avis de la Commission d'Appels d'Offres, à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire et à inscrire cette dépense au budget 2023.

- 3. Approbation du choix du lauréat "ARTEFACT" (projet B) concernant la construction du Pôle Social situé sur Goderville faisant suite au jury de concours du 05 mai 2023**

Après lecture de la délibération,

Monsieur BLONDEL souhaite connaître la genèse de ce projet qui devait inclure l'Espace France Services, la crèche et la médiathèque de Goderville. Il a appris que la commune de Goderville avait délibéré pour se

retirer du projet et souhaite savoir si cette mutualisation avait fait l'objet d'une délibération en conseil municipal. De même, quelle est la clé de répartition ?

Madame GUEROULT demande si la médiathèque est intercommunale ou communale.

Monsieur GERON, 1^{er} Adjoint de la commune de Goderville, explique que les élus Godervillais ont décidé de faire machine arrière car le projet de médiathèque était trop vaste. Néanmoins, ils souhaitent réintégrer le projet. Il indique qu'il n'y avait pas eu de délibération communale pour intégrer ce projet.

Une délibération communautaire a été prise en décembre 2020 mentionnant la participation de la commune de Goderville.

Madame GUEROULT précise qu'il est, à son sens, compliqué pour Goderville de prendre une délibération sans avoir de montant.

Monsieur GIRARD ajoute qu'il n'y a aucune clé de répartition réalisée à l'heure d'aujourd'hui. Il précise **que le projet du pôle social et culturel est en stand-by** car il rencontre le Département le 04 juillet prochain. Ce rendez-vous est important car le Département souhaite se positionner pour l'acquisition d'une partie des murs.

Monsieur GERON précise que cette question ne fera pas l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal car il est important d'attendre le retour de Monsieur le Maire. Il ne connaît pas le coût d'une médiathèque mais souhaite avoir une fourchette de prix pour pouvoir fixer le montant de l'emprunt. Le projet peut être revu à la baisse.

Monsieur DUBOCAGE s'interroge sur les plans présentés au jury de concours. En effet, il convient de garder la médiathèque car il n'est pas possible de demander à l'architecte retenu de travailler sur un autre projet sans questionner d'autres architectes, compte tenu de la législation.

De plus, certains services communautaires s'interrogent sur la superficie des locaux.

Après interrogation, Monsieur GIRARD précise que des subventions avaient été sollicitées à l'époque. Néanmoins, il ne préfère pas annoncer de chiffres et souhaite confirmer ses sources. Il indique que dans le cas où la médiathèque serait réduite, la superficie accordée aux services pourrait changer. Néanmoins, le but est de proposer un service de médiathèque de qualité car il s'agit d'un beau projet.

Monsieur BLONDEL dit qu'il faut être vigilant lors des prochains projets et ainsi, fixer une clé de répartition dès le début. Il ne reproche pas cela à Monsieur le Président qui n'était pas en place à l'ouverture de ce projet.

Par 39 voix pour, 1 voix contre de Madame DHERVILLEZ Pascale et 1 abstention de Monsieur HOUOT Steve Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre liant la Communauté de Communes Campagnes de Caux au candidat ARTEFACT pour un montant de 438 900 € HT correspondant aux honoraires (*montant daté de février 2022, susceptible d'évoluer compte-tenu de l'inflation. Le montant des travaux prévisibles étant de 3 990 000 € HT*).

4. Délibération portant désignation des référents déontologues des élus

Après lecture de la délibération,

Par 38 voix pour et 3 voix contre de Messieurs FLEURY David, DROGUET Jean-Pierre et LEROUX Christian Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide de prendre connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local, de désigner pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est annexée à la présente délibération, d'autoriser l'autorité territoriale à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du Conseil Communautaire, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Monsieur FLEURY précise qu'il vote contre car il n'est pas d'accord de désigner des personnes imposées sur une liste alors qu'il ne les connaît pas.

RESSOURCES HUMAINES :

5. Transformation de postes suite à une erreur du CDG76 pour un avancement de grade – Mise à jour du tableau des effectifs

Après lecture de la délibération,

TRANSFORMATIONS DE POSTES

FILIERE TECHNIQUE

technicien principal de 1 ^{ère} classe	-1	technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
---	----	---	---

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT (au 28/06/2023)						
GRADE OU EMPLOIS	NB DE POSTE PAR CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Administrative	22	20	2	22	21,70	
Attaché	1		1	1		
Attaché principal	1	1		1		
Rédacteur	2	2		2		
Rédacteur principal 1ère classe	4	3	1	4		
Adjoint administratif	10	10		10		
Adjoint administratif principal 1ère classe	3	3		3		
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1		1		
Animation	2	2	0	2	2,00	
Animateur	2	2		2		
Médoco-social	2	2	0	2	2,00	
Educateur jeunes enfants	1	1		1		
Educateur jeunes enfants 1ère classe	1	1		1		
Sportive	4	4	0	4	3,00	
Educateur APS	2	2		2		
Educateur APS principal 2ème classe	1	1		1		
Educateur APS principal 1ère classe	1	1		1		
Technique	29	25	4	29	25,60	
Ingénieur						
Technicien	2	2		2		
Technicien principal 1ère classe	1	1		1		
Technicien principal 2ème classe	5	5		5		
Adjoint technique	15	12	3	15		
Adjoint technique principal 1ère classe	5	4	1	5		
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1		1		
Total général	59	53	6	59	54,30	

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'approuver la transformation du poste figurant ci-dessus, dans le tableau et à compter du 28/06/2023 et le tableau des effectifs mis à jour, figurant ci-dessus. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012.

6. Transformation de postes pour le recrutement d'un nouveau responsable des finances - Mise à jour du tableau des effectifs

Après lecture de la délibération,

TRANSFORMATIONS DE POSTES

FILIERE ADMINISTRATIVE

rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	-1	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
--	----	--	---

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT (au 01/09/2023)					
GRADE OU EMPLOIS	NB DE POSTE PAR CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TOTAL DES AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS
Administrative	22	20	2	22	21,70
Attaché	1		1	1	
Attaché principal	1	1		1	
Redacteur	2	2		2	
Rédacteur principal 1ère classe	3	2	1	3	
Rédacteur principal 2ème classe	1	1		1	
Adjoint administratif	10	10		10	
Adjoint administratif principal 1ère classe	3	3		3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1		1	
Animation	2	2	0	2	2,00
Animateur	2	2		2	
Médico-social	2	2	0	2	2,00
Educateur jeunes enfants	1	1		1	
Educateur jeunes enfants 1ère classe	1	1		1	
Sportive	4	4	0	4	3,00
Educateur APS	2	2		2	
Educateur APS principal 2ème classe	1	1		1	
Educateur APS principal 1ère classe	1	1		1	
Technique	29	25	4	29	25,60
Ingénieur					
Technicien	2	2		2	
Technicien principal 1ère classe	1	1		1	
Technicien principal 2ème classe	5	5		5	
Adjoint technique	15	12	3	15	
Adjoint technique principal 1ère classe	5	4	1	5	
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1		1	
Total général	59	53	6	59	54,30

Cette bascule va faire économiser de l'argent l'an prochain, selon Monsieur RIVOALLAN.

Madame BRULIN précise que l'impact sera minime.

Monsieur RIVOALLAN ajoute qu'il faut équilibrer le personnel en fonction des besoins des services car il manque cruellement de personnel sur certains secteurs. Il s'agit de mener une réflexion globale.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'approuver la transformation du poste figurant ci-dessus, dans le tableau et à compter du 01/09/2023 et le tableau des effectifs mis à jour, figurant ci-dessus. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012.

7. Transformation de postes pour création d'un poste de responsable du service marchés publics et affaires juridiques - Mise à jour du tableau des effectifs

Après lecture de la délibération,

TRANSFORMATIONS DE POSTES

FILIERE ADMINISTRATIVE

Educateur des activités physiques et sportives	-1	rédacteur territorial	1
--	----	-----------------------	---

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 01/10/2023

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT (au 01/10/2023)					
GRADE OU EMPLOIS	NB DE POSTE PAR CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TOTAL DES AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS
Administrative	23	21	2	23	22,70
Attaché	1		1	1	
Attaché principal	1	1		1	
Redacteur	3	3		3	
Rédacteur principal 1ère classe	3	2	1	3	
Rédacteur principal 2ème classe	1	1		1	
Adjoint administratif	10	10		10	
Adjoint administratif principal 1ère classe	3	3		3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1		1	
Animation	2	2	0	2	2,00
Animateur	2	2		2	
Médico-social	2	2	0	2	2,00
Educateur jeunes enfants	1	1		1	
Educateur jeunes enfants 1ère classe	1	1		1	
Sportive	3	3	0	3	3,00
Educateur APS	1	1		1	
Educateur APS principal 2ème classe	1	1		1	
Educateur APS principal 1ère classe	1	1		1	
Technique	29	25	4	29	25,60
Ingénieur					
Technicien	2	2		2	
Technicien principal 1ère classe	1	1		1	
Technicien principal 2ème classe	5	5		5	
Adjoint technique	15	12	3	15	
Adjoint technique principal 1ère classe	5	4	1	5	
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1		1	
Total général	59	53	6	59	55,30

Monsieur NIEPCERON s'interroge sur la nécessité de garder un poste de maître-nageur. Il lui est répondu que ce poste est vacant depuis longtemps.

Monsieur BLONDEL demande si le poste de juriste sera mutualisé.

Monsieur GIRARD répond que oui. Ce poste présente un intérêt commun.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'approuver la transformation du poste figurant ci-dessus, dans le tableau pour créer le poste de responsable du service marchés publics et des affaires juridiques, et à compter du 01/10/2023, le tableau des effectifs mis à jour, figurant ci-dessus ainsi que d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012.

FINANCES :

8. Budget général 2023 : Décision modificative n°1

Après lecture de la délibération,

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap) – opération	montant	Article (chap) – opération	montant
2135 (21) : Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 39 000 €		
2315 (23) : Immobilisations corporelles en cours	- 39 000 €		
Total dépenses	0,00 €	Total recettes	0.00 €

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative décrite ci-dessus.

JEUNESSE :

9. Adoption de la tarification 2023-2024 – Accueils de loisirs sans hébergement

Après lecture de la délibération,

TARIFICATION ALSH* 2023-2024					
	Quot. Fam.	de 0 à 299	de 300 à 549	de 550 à 799	de 800 à +
		PROPOSITION	PROPOSITION	PROPOSITION	PROPOSITION
Campagne de caux Communautaire	Journée avec repas	8.80 €	9,90 €	11,20 €	12,20 €
	Coef. Fam.	de 0 à 299	de 300 à 549	de 550 à 799	de 800 à +
		PROPOSITION	PROPOSITION	PROPOSITION	PROPOSITION
Campagne de caux extracommunautaire	Journée avec repas	11,70 €	12,90 €	14,30 €	15,30 €

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'accepter la tarification proposée à compter du 01 septembre 2023.

SPORTS ET PISCINE :

10. Adoption de la tarification 2023-2024 – Piscine Communautaire Plein Ciel

Après lecture de la délibération,

ENTREES		Tarif			Tarif unitaire indicatif	
entrées enfants	4 à 15 ans		2,00 €		2,00 €	
entrées adultes	16 ans & +		3,00 €		3,00 €	
abonnement enfant (10)	4 à 15 ans		15,00 €		1,50 €	
abonnement adulte (10)	16 ans & +		27,00 €		2,70 €	
personnes en situations de handicap		1 accompagnateur gratuit				
ACTIVITES COMMUNAUTAIRES						
<i>activités aquagym adultes</i>						
		1 activité	2 activités	illimité	1 activité	2 activités
unitaire	16 ans & +	7,00 €			7,00 €	7,00 €
Abonnement (10)	16 ans & +	65,00 €			6,50 €	
semestriel	16 ans & +	92,00 €	170,00 €		5,40 €	5,00 €
annuel	16 ans & +	170,00 €	280,00 €		5,00 €	4,11 €
illimité	16 ans & +			320,00 €		
<i>Aquabike</i>						
		1 activité			1 activité	
unitaire	16 ans & +			8,00 €	8,00 €	
Abonnement (10)	16 ans & +			75,00 €	7,50 €	
semestriel	16 ans & +			116,00 €	6,82 €	
annuel	16 ans & +			214,00 €	6,30 €	
<i>cours de natation</i>						
cours enfant	6 à 15 ans			8,00 €	8,00 €	
cours adulte	16 ans & +			11,00 €	11,00 €	
<i>activité de familiarisation</i>						
bébés nageurs (1 bébé + 1 adulte)	4 mois à 3 ans			5,00 €		
Aquacostauds (6 séances)	3 à 6 ans			6,00 €		
<i>stage de natation</i>						
stage (de 8 à 10 séances)	6 à 15 ans			8,00 €		
EVENEMENTIELS						
animation		Prix d'une entrée enfant ou adulte				
soirée zen avec 1 massage	16 ans & +			10,00 €		
<i>Période estivale du 03 juillet 2023 au 02 septembre 2023</i>						
entrées enfants	4 à 15 ans			1,00 €		
entrées adultes	16 ans & +			3,00 € ou abonnement		
aquagym	16 ans & +			3,00 €		
Aquabike	16 ans & +			5,00 €		

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser la tarification des entrées et activités communautaires proposée dans le tableau ci-dessus à compter du 15 juillet 2023, le maintien de la tarification pour les agents de la 4C ainsi que celle des agents des communes du territoire et de désigner le président pour signer cette tarification.

Monsieur BLONDEL demande le taux de fréquentation.

Monsieur ROSE lui transmettra les chiffres mais indique les taux suivants :

- Halloween : 242 entrées,
- Noël : 105 entrées,
- Carnaval : 92 entrées,
- Soirée zen : 79 entrées

Un travail est en cours afin de proposer d'autres animations. De même, une réorganisation des temps d'accueil des scolaires est en étude.

11. Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition de la Piscine Communautaire Plein Ciel à l'association Plongée Club Côte d'Albâtre

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser la convention de mise à disposition de la piscine Communautaire Plein Ciel à l'association Plongée Club Côte d'Albâtre et désigne le président pour signer la convention de mise à disposition de la piscine Communautaire Plein Ciel à l'association Plongée Club Côte d'Albâtre.

12. Adoption du règlement intérieur – Pass'Sport Vacances

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la mise en place du règlement intérieur présenté pour le Pass'Sport Vacances et désigne le président pour signer le règlement intérieur du Pass'Sport Vacances pour le mettre en œuvre, avec effet au 01 septembre 2023.

MOBILITE :

13. Création du comité des partenaires mobilité

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la création du comité des partenaires, sa composition, son règlement intérieur et autorise le président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire (AURH)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine pour un montant annuel de 1838,55 €, d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion, de désigner Monsieur JEZEQUEL David pour représenter la Communauté de Communes Campagne de Caux au sein des instances de l'AURH et d'inscrire cette dépense au budget 2023.

15. Réalisation d'un plan de mobilité simplifié – convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire (AURH)

Après lecture de la délibération,

Monsieur JEZEQUEL précise que ce plan de mobilité sera en faveur des habitants et lié aux mobilités dans le cadre du travail, des loisirs, du temps périscolaire, ... Ce diagnostic permettra d'évaluer les besoins et mettre en adéquation des outils comme la véloroute, l'autopartage, la location de voiture, par exemple. Ce plan est obligatoire pour pouvoir prétendre aux subventions régionales.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'adopter la convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire pour la réalisation d'un plan de mobilité simplifié, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'AURH et d'inscrire cette dépense au budget 2023.

TOURISME :

16. Autorisation de lancement d'une étude de stratégie touristique sur la destination Campagne de Caux

Après lecture de la délibération,

Monsieur JEZEQUEL ajoute que cela fait partie intégrante du plan de mobilité simplifié.

Monsieur RIVOALLAN demande si des commissions existent pour les hébergements marchands.

Monsieur DUBOCAGE répond que plus il y a de lits, plus la Communauté de Communes perçoit de taxes de séjour.

Madame GUEROULT indique que le terme « concurrence » n'est pas adapté dans cette délibération. En effet, les offices de tourisme sont complémentaires. Il faut s'inspirer de ce que font les autres. **Le Département subventionne les schémas à condition qu'ils comprennent un volet durable dans la stratégie.**

Monsieur DUBOCAGE précise qu'un travail en synergie est mené.

Monsieur LEVESQUE demande si des zones touristiques ont été fléchées dans le PLUi.

Monsieur DUBOCAGE répond qu'il faudra ouvrir de nouvelles zones.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise le Président à lancer une étude de stratégie touristique pour le territoire de Campagne de Caux, approuve les dépenses et autorise le Président à solliciter le Conseil Départemental et le Conseil Régional ainsi que tout autre organisme compétent, afin de recevoir des subventions au taux le plus élevé possible et à signer tous les documents correspondants.

17. Autorisation d'inscription de trois circuits de randonnée pédestre au plan Départemental des espaces, sites et itinéraires de nature (PDESI)

Après lecture de la délibération,

Monsieur LEROUX soulève la question de l'entretien des chemins. Il indique que les chemins sont mal entretenus et impraticables.

Monsieur DUBOCAGE entend cette remarque. Il est difficile de demander une taxe de séjour si les circuits ne sont pas praticables. Il faut réfléchir à une solution de replis et pourquoi pas, envisager de faire appel à une entreprise pour le premier passage dans le cadre du fauchage. Actuellement, la période de fauchage s'étend d'avril à octobre. Des soucis techniques et humains ont empêché la Communauté de Communes d'être dans les temps. Il fait néanmoins remarquer que certains riverains sont responsables de l'entretien des arbres tombés sur les chemins. Il en va de la police du Maire. Certaines communes ont réalisé des courriers aux administrés afin de leur indiquer leur devoir.

Il ajoute que certains chemins ne sont pas inscrits au PDESI malgré ce qu'il peut entendre.

Monsieur NIEPCERON fait remarquer que la Communauté de Communes entretient les chemins sur Bénarville à la place des riverains. Il ajoute que le chemin sur la commune de Mentheville est dangereux. Il parle de la structure de l'itinéraire pédestre chaque année. La population remercie les communes qui prennent en charge ces entretiens.

Madame GUEROULT souhaite connaître les itinéraires classés au PDESI. Elle indique que le Département donne de l'argent dans le cadre des chemins de randonnée.

Monsieur DUBOCAGE lui fera parvenir cet élément ultérieurement. Enfin, il ajoute qu'une nouvelle signalisation sera mise en place en 2024.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise l'inscription au PDESI des 3 circuits de randonnée de la commune d'Ecraiville et le Président à candidater pour inscrire ces 3 circuits au PDESI.

GEPU :

18. Délibération autorisant le Président à lancer, signer et solliciter des subventions concernant le marché de création et de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales

Après lecture de la délibération,

Monsieur BLONDEL demande combien coûte un kilomètre de réhabilitation de réseaux car le montant annuel maximum alloué au marché lui paraît bas.

Monsieur VANDERMEERSCH précise qu'un kilomètre vaut 100 000 €. Il ne faut pas se baser sur l'inventaire. Une commission GEPU a lieu ce vendredi. Monsieur BLONDEL pourra y participer.

Monsieur BLONDEL demande que la CLECT se réunisse afin de pouvoir facturer un montant réel aux communes et non plus une estimation. Combien dépensent les communes chaque année à ce sujet ? Bretteville-du-Grand-Caux ne dépense rien et cela coûte 12 000 € à la commune.

Madame GUEROULT précise que l'argent est sur le compte de la Communauté de Communes.

Monsieur VANDERMEERSCH dit qu'il faut discerner la GEPU de la GEMAPI et que la différence doit être éclaircies.

Monsieur LEVESQUE pose la question des bétoires.

Cela dépend de la GEPU car les bétoires sont en centre-ville. Monsieur VANDERMEERSCH précise qu'un travail va être réalisé en commission.

Il est demandé d'ajouter le terme « pluviale » à la délibération. Cela est accordé à l'unanimité.

Monsieur GOUPIL demande le bilan de ce qui a été dépensé et pour qui.

Monsieur MABIRE dit qu'il faut que le montant annuel maximum de ce marché soit dépensé de manière stratégique avec un esprit communautaire.

Par 31 voix POUR et 10 abstentions de Mesdames GUEROULT Claire, MURARI-BOZEC Marie-Claude et Messieurs RIVOALLAN Pierre, DUBOCAGE Kevin, LEVESQUE Jérôme, PAUMELLE René, GOUPIL Gervais, LEROUX Christian, NIEPCERON Hervé, BLONDEL André-Pierre

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Président à lancer le marché de création et de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales urbaines, à retenir l'offre du candidat le mieux-disant, après avis de la Commission d'Appels d'Offres et à signer le marché correspondant, à prendre et signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à solliciter les subventions auprès des financeurs et d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget Général.

EAU :

19. Délibération autorisant le Président à lancer, signer et solliciter des subventions concernant le marché de remplacement de branchements d'eau potable en plomb

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à lancer le marché de remplacement de branchements d'eau potable en plomb, à retenir l'offre du candidat le mieux-disant, après avis de la Commission d'Appels d'Offres et à signer le marché correspondant, à prendre et signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à solliciter les subventions auprès des financeurs et à imputer les dépenses correspondantes au budget Eau potable.

20. Délibération autorisant le Président à signer l'avenant n°1 du schéma directeur d'alimentation en eau potable relatif au transfert du marché de la société VERDI Picardie vers la société VERDI Normandie

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

21. Convention d'entente intercommunale avec Caux Seine Agglo et la Communauté de Communes Campagne de Caux relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une usine de traitement de l'eau potable des ressources d'Angerville-Bailleul et de Saint-Maclou-la-Brière

Après lecture de la délibération,

Monsieur BLONDEL demande des explications lors d'une réunion dédiée.

Monsieur FLEURY répond que cela pourra être vu lors d'une prochaine conférence des Maires.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'entente intercommunale avec Caux Seine Agglo pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une usine de traitement des ressources d'Angerville Bailleul et Saint Maclou la Brière, à solliciter les subventions auprès des financeurs, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la délibération et d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes sur le budget eau potable.

Questions diverses :

Monsieur RIVOALLAN dit que compte tenu de l'horaire avancée, il peut transmettre ses questions par écrit. Les sujets sont les suivants :

- Concernant la facturation de la REOM, des personnes de bonne foi n'ont pas reçu leur facture et ont donc été redevables de frais d'huissier. Quel est le volume des impayés ?
- Concernant le fauchage, une seule personne gère le fauchage sur le territoire et est débordée. La communication de mi-mai abordant les soucis de matériels et de personnel, a été tardive. Les communes ont été dans l'obligation de palier au fauchage afin d'éviter les accidents. Les services techniques sont intervenus début juin. Les conditions ne sont pas simples et il le sait. Néanmoins, il espère que l'an prochain, il sera proposé de palier à ces situations d'urgence avec le recours à des sous-traitants.
- Concernant le recrutement de Monsieur LEMESLE. Le 27 avril, il a été demandé de voter en conseil communautaire le recrutement d'un agent et ce dernier est entré en poste le 02 mai. Quel est le délai de recrutement ?

Monsieur MALO ajoute que la Communauté de Communes a frôlé la catastrophe avec les soucis de fauchage. Monsieur GIRARD dit que l'intercommunalité a joué de malchance. Les machines pour le fauchage sont tombées en panne, le personnel de la collecte a été remplacé en interne. Il était nécessaire de prioriser. Le matériel a été révisé. Néanmoins, les remarques et interrogations sont justifiées. Enfin, il répondra aux questions de Monsieur RIVOALLAN par écrit.

Monsieur MALO ajoute que le fauchage non réalisé et les bacs non collectés ternissent l'image de la Communauté de Communes.

Monsieur LEROUX revient sur l'entretien des chemins de randonnée.

Monsieur GIRARD essaie de mettre en place des choses.

Monsieur NIEPCERON informe les élus qu'il ne faut pas prendre en compte les plans des indices de cavités souterraines car ils sont faux.

Monsieur GIRARD explique que les plans transmis à un moment donné, ne peuvent pas être mis à jour au jour le jour.

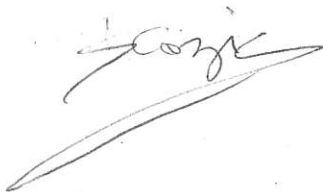
Monsieur LEVESQUE demande si l'Etat peut donner des dérogations afin d'ajouter des terrains à bâtir.

Monsieur GIRARD indique que cela est à voir. Il faut se renseigner.

Monsieur GIRARD rappelle la date du prochain conseil : 21/09/2023. Il clôture ce conseil en souhaitant de belles vacances aux élus et en offrant le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

La Secrétaire de séance
Mme COZIC Bernadette



Le Président
M. GIRARD Serge

